

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO de la MJC accessible à tous les adhérents

« Les activités de la MJC en confinement »

La MJC Saint Egrève souhaite rassembler ses adhérents dans ce contexte pénible du confinement imposé à la population par l'épidémie Covid-19.

Description du concours : La MJC invite tous ces adhérents à participer au concours photo « Les activités de la MJC en confinement ».

Lancé par Isabelle RODRIGUES professeur de théâtre et de danse Jazz à la MJC Saint Egrève, le concours invite les participants à réaliser une œuvre photographique mettant en scène une activité pratiquée à la MJC mais chez vous en confinement: humour, esthétique, originalité....

Article 1 : La MJC Saint Egrève organise un concours photo. Le thème est le suivant :
« Les activités de la MJC en confinement »

Article 2 : Ce concours est réservé aux adhérents 2019-2020 de la MJC Saint Egrève

Article 3 : Les photos reprendront le thème : « Les activités de la MJC en confinement ».
Chaque adhérent devra fournir **une** photo **maximum**. Les photos devront parvenir avant le **31 mai** 2020 minuit à l'adresse mail suivante : contact@mjc-st-egreve.fr
avec la mention « concours photo » pour objet. Toute photo parvenue après cette date sera éliminée du concours. Les nom et prénom de l'auteur (obligatoirement adhérent 2019-2020 de la MJC Saint Egrève) doivent être précisés dans le mail.

Article 4 : Les formats de fichier acceptés sont les suivants : **jpeg**, compression minimum, résolution conseillée supérieure à 3Mpixels, et en aucun cas inférieure à 1Mpixels.

Article 5 : Chaque participant devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres. Les concurrents s'engagent à garantir la MJC Saint Egrève contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels; les auteurs des photos devront donc obtenir toutes les autorisations nécessaires concernant les personnes ou lieux photographiés. La MJC Saint Egrève ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

Article 6 : Les participants autorisent la reproduction et la parution gratuites de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs nom et prénom, notamment dans la presse, sur le site internet et la page Facebook et Instagram de la MJC Saint Egrève, lors de toutes les manifestations promotionnelles de la MJC Saint Egrève sans limite dans le temps. La MJC Saint Egrève s'engage à ne tirer aucun bénéfice financier des clichés envoyés.

Article 7 : Un jury composé de 4 personnes dont 1 photographe

Le jury sélectionnera les clichés selon les critères suivants :

- respect du thème (5 points)
- originalité (5 points)
- qualité et réalité de la prise de vue (5 points)
- esthétique de la photographie (5 points)

Les clichés obtenant les meilleures notes seront primés par le jury. Les décisions du jury seront sans appel. Le jury se réunira avant fin mois juin et désignera les photos gagnantes.

Une remise de prix sera organisée à l'issue de ces délibérations à l'automne si l'épidémie de COVID19 le permet.

Les candidats en seront avertis par mail et les résultats seront publiés sur le site Internet, page Facebook et Instagram de la MJC Saint Egrève.

Article 8 : Les prix seront les suivants :

1er prix : 1 année d'activité (1 activité pour 1 personne) gratuite à la MJC pour l'année 2020-2021 hors activité individuelle

2ème prix : un trimestre d'activité (1 activité pour 1 personne) gratuite hors activité individuelle

3ème prix : 10 % de réduction sur une inscription pour l'année 2020- 2021 hors activité individuelle

Article 9 : Les photos envoyées seront utilisées pour la confection d'un poster. Ce tirage grand format sera affiché dans le bureau de la MJC et à l'issue des diverses manifestations. Les fichiers seront exposés sur le site internet et page Facebook et Instagram de la MJC Saint Egrève

Article 10 : La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La MJC Saint Egrève ne pourrait être tenue responsable si des changements de date intervenaient ou si le concours était modifié ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Article 11 : Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande écrite à la MJC Saint Egrève. Ces données personnelles recueillies sont destinées exclusivement à la MJC Saint Egrève pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des lots aux gagnants. Toutes vos questions sont à adresser à contact@mjc-st-egreve.fr